

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Frédéric Sicard

Le barreau de Paris écarté des négociations de l'aide juridictionnelle

Propos recueillis par Jonathan Vayr

CHRONIQUE

Page 6

■ Droit du tourisme

Laboratoire de recherche juridique (LARJ - EA 3603), université Lille Nord de France, université du Littoral Côte d'Opale

Chronique de droit du tourisme n° 8 (Janvier 2015 - Mars 2016)

(3^e partie)

CULTURE

Page 14

■ Exposition

Didier Du Blé

Le grand plongeon

Page 15

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

La Bibliothèque rose et ses ors

ACTUALITÉ Ile-de-France



Le barreau de Paris écarté des négociations de l'aide juridictionnelle ^{120w5}

Entretien avec Frédéric SICARD, bâtonnier de Paris

Propos recueillis par Jonathan VAYR

Sans en avoir été averti, le barreau de Paris a été écarté des négociations concernant l'aide juridictionnelle, actuellement menées par le ministère de la Justice. Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris, a annoncé en conséquence ne pas cautionner un futur accord entre la Chancellerie et le seul Conseil national des barreaux.

Le sujet de l'aide juridictionnelle reste particulièrement délicat chez les avocats. Déjà en octobre 2015, son projet de réforme porté par le ministère de la Justice avait abouti à l'un des plus importants mouvements qu'ait connus la profession. Sur les 162 barreaux de France, 156 étaient entrés dans une grève partielle ou totale de l'aide juridictionnelle durant trois semaines. C'était notamment la question des Caisses des règlements pécuniaires des avocats (CARPA) - et le projet de les ponctionner pour financer l'aide juridictionnelle - qui avait fait brûler le torchon avec Christiane Taubira. Même si le projet de taxe des CARPA a rapidement été abandonné par l'ancienne garde des Sceaux, la profession avait maintenu le mouvement en demandant une revalorisation des unités de valeur (UV) et une refonte complète de l'aide juridictionnelle. La mobilisation avait abouti à trouver un

accord le 28 octobre 2015, avec à la clé une convention tripartite signée par la Chancellerie, le Conseil national des barreaux (CNB), la Conférence des bâtonniers et le bâtonnier de Paris. Le document stipulait notamment l'abandon du prélèvement sur les fonds CARPA, la revalorisation des UV, mais aussi la prolongation des discussions entre la profession et le ministère pour rechercher « les conditions d'un meilleur accès au droit ». La surprise a donc été grande pour le barreau de Paris, en apprenant mi-septembre avoir été écartée des négociations pendant l'été.

Simple maladresse ou volonté de créer des divisions entre les barreaux de Paris et de province ? Pas de réponse du côté de la Chancellerie. En attendant, Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris, ne décolère pas et annonce qu'il ne saurait cautionner les propositions actuelles du ministère de la Justice.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34